

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 29 juin 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité **BIOLOGIE MÉDICALE - MÉDECIN** (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BENDJABALLAH-LALIAM	Amina
2	HOAHY	Rasoanandrasana
3	RASOANANDRASANA	Saïda

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 20 juillet 2022



P/ Le Directeur Général de l'ARS
Le Directeur Général Adjoint

Olivier COUDIN

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Siège

Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/